



Parité et vie politique locale en 2022

Plus les élus sont jeunes, plus il y a de femmes

Dans le *BIS* n° 162 de mars 2022, publié par la Direction générale des collectivités locales, Xavier Niel présente de nouvelles données sur la place des femmes parmi les élus ⁽¹⁾.

En vertu de la loi sur la parité, la part des femmes parmi les élus progresse d'une élection à l'autre et s'élève à 41,5 % début 2022 (41,6 % en 2021). Néanmoins, « *une fois élues, les femmes accèdent encore rarement aux plus hautes responsabilités* ».

Le scrutin de liste paritaire s'applique depuis 2014 aux élus locaux des communes de 1 000 habitants ou plus : « *En dessous de ce seuil, la parité n'est pas obligatoire et la part des femmes parmi les élus est de 37,5 % début 2022* ». Plus les communes sont petites, moins les femmes sont présentes dans les conseils municipaux.

Au sein des conseils municipaux, les femmes représentent 42,2 % des élus : 45,0 % des conseillers sans fonction, 40,6 % des adjoints et seulement 20,1 % des maires. En outre, 48,3 % des élues dans l'ensemble des conseils municipaux sont des conseillères municipales dans des communes de plus de mille habitants.

Dans les plus petites communes, les femmes sont plus souvent maires : « *22,5 % des maires des communes de moins de 100 habitants sont des femmes, contre 18,9 % dans les communes de 500 à 1 000 habitants* ». Les plus grandes communes, de 100 000 habitants ou plus, sont également un peu plus souvent dirigées par des femmes : « *Parmi les 42 communes de plus de 100 000 habitants, il y a dix maires femmes en 2022, soit 23,8 %, contre sept avant les élections de 2020 (16,7 %)* ».

La proportion de femmes maires est la plus faible en Corse, dans l'Est du pays et sur les bords de la Méditerranée. En outre, certains départements ont enregistré une baisse significative lors des élections de 2020, comme la Seine-Saint-Denis (20,5 % avant les élections et 13,2 % début 2022). Dans les départements d'outre-mer, les communes sont peu nombreuses, et plus denses qu'en métropole. La proportion de femmes parmi les maires s'en trouve plus contrastée : par exemple, 22,7 % en Guyane, 12,5 % à La Réunion et aucune à Mayotte.

Par ailleurs, « *la composition du conseil communautaire n'est que partiellement soumise au respect de règles de parité* ». La proportion de femmes dans les conseils des groupements de communes à fiscalité propre est plus faible : 35 % de femmes dans les conseils communautaires début 2022, et 11,8 % de présidentes. Dans vingt-huit départements, il n'y a pas une seule femme présidente d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). La proportion de femmes dans les conseils communautaires varie de 27 % (en Haute-Saône et dans l'Aude) à 49 % (La Réunion). Elle est relativement élevée dans les Pays de la Loire et en Bretagne. À l'ins-

(1) – « Les femmes sont de plus en plus présentes dans la vie politique locale en 2022, mais les plus hautes fonctions restent majoritairement l'apanage des hommes » (8 pages). Le BIS est le Bulletin d'information statistique du Département des études et des statistiques locales à la DGCL. Il est possible de consulter les décompositions régionales des statistiques et les données complémentaires en ligne, à cette adresse : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl>



tar des conseils municipaux, les conseils communautaires ont une marge de progression en matière de parité.

La parité étant imposée depuis 2015 parmi les membres des conseils départementaux, les femmes représentent effectivement 50 % des élus. Cependant, seulement 20,0 % de femmes occupent en 2022 la fonction de présidente. En ce qui les concerne, les conseils régionaux sont les assemblées où les femmes sont les plus représentées parmi les présidents (six femmes pour treize hommes, en comptant aussi les présidents des conseils exécutifs de Corse et de

Martinique, soit 31,6 % de présidentes début 2022), avec une part globale de femmes dans les conseils régionaux de 48,5 %.

D'une façon générale, plus les élus sont jeunes, plus il y a de femmes : 51 % des conseillers régionaux de 18 à 40 ans sont des femmes, contre 33 % de ceux de 70 ans ou plus. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, chez les élus de 65 ans ou plus, il y a seulement 39 % de femmes, contre 52 % chez les élus de 18 à 39 ans.



À vos agendas

Le samedi 19 mars, à Laval

Les croix funéraires métalliques aux « Samedis de l'histoire »

Le samedi 19 mars, à 14 h 30, salle Angot, aux Archives départementales de la Mayenne, 6 place des Archives, à Laval, la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) et les Archives départementales organisent leurs « Samedis de l'histoire » avec une conférence de Pierre Martin sur les croix funéraires métalliques – un objet de recherche « jusqu'alors très peu étudié », souligne la SAHM. « Plus qu'un simple inventaire, ajoute-t-elle, c'est un plaidoyer pour la sauvegarde de ce patrimoine en voie de disparition ».

Les vieilles croix métalliques sont nombreuses dans nos cimetières, mais elles sont en voie de disparition. Elles proviennent principalement des régions de mines de fer et fonderies du nord-est de la France et du Val-de-Loire. De différentes tailles, plates ou creuses, elles sont décorées de motifs profanes ou religieux. Leur identification se fait à partir d'anciens catalogues des fonderies, difficiles à trouver car devenus rares. Dans les 300 cimetières du département, 8 613 croix métalliques ont été recensées : 8519 sont en fonte et 94 en d'autres métaux. Leur nombre est très variable selon les cimetières :

- ✓ Treize cimetières n'ont plus de croix métalliques.
- ✓ Deux cent cinquante ont entre 1 et 50 croix.
- ✓ Vingt-sept ont entre 50 et 100 croix.
- ✓ Six ont entre 100 et 150 croix : Bais (105) ; Montsûrs (110) ; Sainte-Gemmes-le-Robert (113) ; Saint-Samson (113) ; Le Pas (120) ; Désertines (141).
- ✓ Trois ont entre 150 et 200 croix : Pré-en-Pail (155) ; Craon (158) ; Saint-Pierre-des-Nids (190).
- ✓ Le cimetière de la communauté religieuse d'Évron possède 454 croix.

Les croix métalliques sont plus nombreuses dans le nord que dans le sud du département, probablement parce que de nombreuses tombes anciennes ayant des croix métalliques ont été relevées dans ce dernier secteur. Sur les 8 519 croix en fonte, 7 821 ont été identifiées avec près de 1 600 modèles différents provenant de 28 fonderies.

Entrée gratuite. Ouvert à tous.



(photo AD 53)

La pensée hebdomadaire

« L'idée d'un tour de vis autoritaire pour protéger notre identité nationale n'a aucun sens. Ce n'est pas parce que nous consommons des produits importés ou que nous faisons partie de l'Union européenne que nous ne sommes plus français, italiens ou polonais. Les partis politiques et les candidats qui introduisent chez les électeurs un doute sur leur identité nationale le font avec un seul dessein : celui de créer une peur qui permet simplement de légitimer un rejet de la démocratie. »

Christian Lequesne, professeur à Sciences Po Paris, « La démocratie, notre meilleur avenir » (point de vue), *Ouest-France* du 4 février 2022.